

Bourges, le 20 juillet 2007

Aux : **Directeurs de musique des organismes de radiodiffusion**  
cc : Producteurs d'émissions de musique contemporaine  
Union européenne de radio-télévision

## 11e Tribune internationale de musique électroacoustique

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 11ème Tribune internationale de musique électroacoustique (TIME) qui aura lieu

**à Lisbonne (Portugal) du 17 au 21 décembre 2007**

Co-fondée par le Conseil international de la musique (CIM) et la Confédération Internationale de Musique Electroacoustique (CIME), la TIME sera désormais organisée par la CIME, organisation musicale internationale membre du CIM qui lui a transmis cette mission. Cette 11<sup>ème</sup> TIME est accueillie par la Radio Télévision Portugaise Antena 2 en collaboration avec la Fédération Nationale Portugaise ; elle bénéficie du soutien financier de l'UNESCO.

La TIME à sa création en 1983, a été, tout comme son modèle initial, la Tribune internationale des compositeurs (TIC), un forum d'échange entre sociétés de radiodiffusion, mais pour celle-ci exclusivement consacrée à la musique électroacoustique. Depuis il a été observé que le champ de la musique électroacoustique a largement débordé, pour ce qui concerne sa production, du champ des maisons de radio où elle est née et où sa diffusion est et demeure essentielle, et qu'il s'est développé sous des expressions diverses dans de nombreux centres et studios institutionnels ou privés qui participent au programme de la CIME.

Etant donné le succès rencontré en 2004 par la dernière session de la TIME qui a vu l'ouverture du cercle à des participants extérieurs aux radios mais membres de la CIME, nous, les initiateurs de la Tribune, - le Conseil international de la musique attaché à la diversité des expressions musicales, - et la Confédération internationale de musique électroacoustique : attachée à la valorisation des œuvres électroacoustiques, souhaitent poursuivre ce nouvel élan de la Tribune afin qu'elle puisse pleinement accomplir sa mission qui est de faire connaître internationalement par radiodiffusion et concerts les œuvres marquantes du répertoire électroacoustique de tous pays et, en retour, de susciter et de dynamiser la création dans ce domaine.

Afin d'atteindre ce but, il nous paraît indispensable de poser les mêmes droits et devoirs entre les radios et les fédérations nationales de la CIME de façon à obtenir une participation davantage encore développée et diversifiée aux prochaines sessions de la Tribune.

Dans ce but et afin de garantir la réalisation du second but essentiel de la Tribune, à savoir la diffusion des œuvres présentées, nous proposons la procédure suivante :

Chaque radio représentée par un délégué s'engage à diffuser les œuvres sélectionnées et les œuvres recommandées. Les radios sans délégué présent à la Tribune doivent, elles, diffuser toutes les œuvres sélectionnées et recommandées ainsi que celles de leurs propres organismes.

Chaque fédération nationale de la CIME qui participe, présente ou non à la Tribune, s'engage, elle, à présenter en concert l'ensemble des œuvres sélectionnées et recommandées.

Pour ce faire, les participants doivent s'engager à mettre les œuvres présentées à disposition des autres pour une diffusion gratuite par les radios, de même que pour une présentation sans frais en concert par les fédérations (au minimum, dans la version enregistrée pour les œuvres avec instruments).

Nous espérons vivement que vous adhérerez à notre initiative de poursuivre cette nouvelle dynamique de la TIME en nous informant de votre participation et en nous communiquant le nom de la personne que nous devons dorénavant contacter à ce sujet, **d'ici le 21 septembre 2007**.

Les frais de participation s'élèvent à 300 € qui devront être versés avant la tenue de la Tribune.

A réception de votre réponse que nous souhaitons positive, nous vous ferons parvenir la documentation (règlement, formulaires d'inscription et de présentation d'œuvres) ainsi que tous détails d'ordre pratique.

Dans l'attente de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.



Richard Letts  
Président  
Conseil international  
de la musique



Françoise Barrière  
Présidente  
Confédération internationale de  
musique électroacoustique